

Mallette du Dirigeant 2018

Documents complémentaires

Comptabilité - Analyse financière - Tableaux de bord
Nouvelles technologies et compétences numériques

Marketing et communication

Ressources humaines et management

Développement durable et Responsabilité sociétale des entreprises

-  Devis
-  Bulletin d'inscription
-  Mail de convocation
-  Convention de formation
-  Bilan de fin de formation
-  Questionnaire de satisfaction
-  Feuille d'émargement
-  Attestation d'assiduité
-  Attestation de formation
-  Facture

Bénéficiaire :

ENTREPRISE
ADRESSE
CP COMMUNE

DEVIS FORMATION

Désignation				MONTANT HT	TVA 0,00%	MONTANT TTC
Formation :	Mallette du Dirigeant 2018	Cours collectifs	Module n°			intitulé module
Dates :	date 2018	à	date 2018			
Durée :	28 heures	4 jours	7h / jour			
Validation :	attestation de formation, attestation d'assiduité, feuille d'émergement					
Effectif :	2 à 10	participants				
Participant(s) :	A définir					
Calendrier :	date 2018	de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30				
Lieu de la formation :	CCI DES ARDENNES - 28 av G Corneau - 08000 Charleville-Mézières					
Intervenant(s) :	nom - prénom					
Coût horaire :	49,14 €	Qté :	1	1 376,00 €	0,00 €	1 376,00 €
Frais pédagogiques	0 €	Qté :	1	-	-	0,00 €
Validation des compétences	- €	Qté :	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de déplacements :	Km	Coût / km	Nbre A/R	0,00 €	-	0,00 €
	0	0,561 €	0,0			

Prestations exonérées de TVA

Total HT 1 376,00 €
TVA 0,00 €
Total TTC 1 376,00 €

Fait à le

Signature "Bon pour accord"
Cachet de l'entreprise

Offre valable deux mois à compter de la date d'émission

Cours collectifs pour particuliers : 10 % de remise sur le coût de la formation (hors frais pédagogiques)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2018



CCI ARDENNES
Pôle Formation

18A avenue Georges Corneau - B.P. 389 - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
poleformation-cci08@ardennes.cci.fr - 03 24 56 62 66

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
10 jours avant le début de la formation**

ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Tél. : Fax : E-mail :

Responsable de la Formation :

Nombre de salariés : SIRET :

Adresse de la facturation :

Organisme gérant les fonds de formation :

Adresse :

PARTICIPANT A LA FORMATION (1 bulletin par participant)

Mme / Melle / M.....

Date de naissance : Fonction :

Adresse :

Tél. : Tel. Portable :

Email : @

STAGE

Intitulé de la formation :

Date de la formation : Coût : / participant (prestations exonérées de TVA)

REMARQUES :

Si le nombre de participants se révélait insuffisant pour démarrer le stage, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes se réserve le droit de l'annuler en remboursant immédiatement les règlements qu'elle aurait déjà reçus.

Tout désistement intervenant dans un délai de 15 jours avant l'ouverture du stage entraîne la facturation de 20% de son prix.

En cas de non présence au premier cours ou défection survenant au cours de la période de formation, la totalité de la participation reste acquise à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes.

Dans le cas de non prise en charge de la formation par le FONDS-FORMATION ou par le FONGECIF, pour absences répétées de l'auditeur, l'entreprise s'engage à régler la totalité de la facture à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes.

Pour les cours particuliers, il est demandé au stagiaire de prévenir au moins 8 heures à l'avance la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes si un cours devait-être reporté.

Le stagiaire ou l'entreprise a pris connaissance du programme du ou des stages choisi(s) ainsi que des modalités d'inscription et déclare les accepter, s'engage à en régler le montant par chèque(s) bancaire(s) ci-joint(s) établi(s) au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes (sauf si le règlement est fait par un OPCA).

Fait à le

Signature du stagiaire :

Signature et cachet de l'entreprise :

TILMONT, Yannick

De: TILMONT, Yannick
Envoyé: jeudi 11 janvier 2018 11:22
À: TILMONT, Yannick
Cc: 'christian roziers'
Objet: Convocation formation Comptabilité / bien gérer sa trésorerie

Monsieur,

Nous vous confirmons la mise en place de la formation « **Comptabilité / bien gérer sa trésorerie** » le **29 janvier 2018** de 09h00 à 12h15 & 13h45 à 17h30.
Le déjeuner est inclus.

La formation aura lieu à :
CCI des Ardennes / Bâtiment Ecoles
28 avenue Georges Corneau
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Salle à définir

Pour votre information, en raison des travaux engagés à la CCI des Ardennes, le parking n'est plus accessible.

Bien cordialement.

Prenez connaissance de [nos formations](#) ...



Mme Yannick TILMONT
Assistante Pédagogique
CCI des Ardennes / Pôle Formation
18A avenue Georges Corneau – BP 389
08106 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Tél. 03.24.56.62.61



CONVENTION ANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CONVENTION N° 18-50--C

Entre les soussignés :

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ARDENNES, désignée ci-après "l'organisme", représentée par Monsieur SPIRE, Président,

Organisme de formation déclaré sous le n°21 08 P 001 308 auprès de la Préfecture de Région Champagne Ardenne, n° SIRET 180 809 022 00114 - n° TVA intracommunautaire FR 71 180 809 022

D'une part, et

et l'Entreprise : - -

représentée par son Directeur

ci-après désignée « le client ».

est conclue la convention suivante, en application de la partie 6 du Nouveau Code du Travail portant organisation de la « Formation Professionnelle Continue tout au long de la vie ».

Objet : La CCI des Ardennes s'engage à organiser au bénéfice du client une formation intitulée :
Intitulé formation
Catégorie de l'action : Acquisition ou perfectionnement des connaissances. Article L.6313-1 du Code du travail.

Lieu La formation se déroulera à la **CCI des Ardennes - 28 av Georges Corneau à Charleville-Mézières.**
et durée : nombre d'heures, de jours.

Dates et horaires :
Public : Cette formation s'adresse à .

Modalités de déroulement pédagogique : formation en présentiel, salle de cours dédiée, supports pédagogiques.

Frais de formation : L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Prix unit. HT	Frais pédagogiques	Frais de déplacement	Nb/Qté	TVA*	Total HT
Formation	€	0,00 €	0,00 €	1	0.00 €	€
TOTAL HT :						
Tva :						0,00 €
TOTAL TTC :						€

*prestations exonérées de TVA : CGI art 261-4.4*a

Financement : € Règlement à 30 jours fin de mois

Sanction de la formation : La Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes délivrera à chaque participant : une attestation de formation, une attestation d'assiduité et une copie de la feuille d'émargement.

Débit ou En cas de dédit du client à moins de 10 jours avant le début de la formation, ou d'abandon de cycle par un ou plusieurs stagiaires, le client sera facturé sur la base du tarif en vigueur appliqué pour chaque stage de formation
 En cas de contestation ou de différend, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable de leur litige.

Fait à Charleville-Mézières, le mardi 13 mars 2018

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

 Le Client
 (Nom et qualité du signataire)
signature et cachet

 Pour la Chambre de Commerce et
 d'Industrie des Ardennes,
 Géraud SPIRE,

1/ Proposition commerciale

Le pôle Formation de la CCI des Ardennes (l'organisme) proposent :

- Des stages intra entreprises réalisés sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe. Ils peuvent se dérouler dans les locaux de l'entreprise ou être délocalisés à la convenance de l'entreprise.
- Des formations inter entreprises qui se déroulent dans les locaux de la CCI des Ardennes sur le site de Charleville-Mézières ou de Sedan sauf indication contraire.

2/ Objet et champ d'application :

Toute acceptation de la proposition de formation (pour les stages intra) ou de l'inscription de formation (pour les stages inter) implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client et, notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3/ Durée de validité de la proposition (pour les stages intra) :

Sauf stipulation contraire dans l'offre de formation, la durée de validation des propositions est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

4/ Date d'effet et durée de la présente convention :

La présente convention prend effet à compter du 1er Janvier 2017 pour s'achever au 31 Décembre 2017.

Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

Elle s'interrompra, sur justificatif, si l'entreprise n'obtient pas l'accord de l'Organisme Mutualisateur Agréé dont elle relève pour des raisons indépendantes de sa volonté et après en avoir dûment informé l'organisme par écrit. Dans ce cas, si l'interruption intervient après le démarrage de la formation, il sera procédé à la facturation au prorata temporis. Dans le cas contraire, la convention sera annulée.

Dans le cas d'annulation de la convention, l'exemplaire en possession de l'entreprise devra être restitué à l'organisme.

5/ Tarifs et documents contractuels

Les prix mentionnés dans les catalogues et propositions commerciales ne sont pas soumis à TVA.

Ces prix comprennent les coûts pédagogiques et les frais induits pour la constitution et reproduction des supports éventuels distribués aux participants.

La présente convention de formation professionnelle continue est envoyée au client en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner, sans délai indu, un exemplaire de la convention signée.

Cette convention co-signée valide l'inscription.

6/ Durée de la formation :

Sauf indications contraires sur la proposition de formation, la durée de formation est de 7 heures intégrant 2 pauses de 15 minutes.

7/ Facturation :

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Pour les stages se déroulant sur 2 années civiles, une facture et une attestation intermédiaires sont adressées au client au 31 décembre pour clôture de l'exercice comptable concerné.

Si le client a son siège social hors de France, le paiement sera exigé à la commande, et au plus tard, à la signature de la présente convention.

8/ Annulation totale ou partielle de la formation par l'entreprise :

Conformément à l'article L6354-1 du Nouveau Code du Travail et à la circulaire DGEFP n°2006-10 du 16/03/06 (BOT n°2006-4 du 30/04/06) :

Le client peut annuler son inscription à une formation si cette annulation intervient au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. En cas de paiement d'avance, la CCI des Ardennes remboursera au client le prix de la formation payé.

En cas d'annulation du client à moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation ou d'abandon de cycle par un ou plusieurs stagiaires, l'intégralité du prix de la formation sera exigée par la CCI des Ardennes. Une facturation lui sera faite. Le montant déjà payé sera conservé par la CCI des Ardennes.

9/ Annulation ou report de formation par l'organisme :

Les offres de formation inter entreprises s'entendent toujours sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits. Dans le cas où la formation ne pourrait avoir lieu, l'organisme s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

L'organisme se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation, sans aucune indemnité versée au client. Toutefois, en cas d'annulation totale et de paiement d'avance par le client, la CCI des Ardennes lui remboursera le prix de la formation payé.

Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié au client. En cas de report de formation, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure.

10/ Attestation de stage

A l'issue de la formation, l'organisme adresse au client les attestations de formation.

11/ Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, ils seront portés devant la juridiction compétente ayant Charleville-Mézières dans son ressort.

Intitulé de l'action de formation :

Date(s) de l'action de formation : du (date de début de l'action de formation) au (date de fin de l'action de formation)

Durée de l'action de formation : (durée en heures et en jours de l'action de formation)

Horaires de l'action de formation : matin de 09h00 à 12h15 – après midi de 13h45 à 17h30

Lieu de l'action de formation : CCI des Ardennes - 28 av Georges Corneau - 08000 Charleville-Mézières

Nom et prénom du (des) stagiaire(s)	Date :		Date :		Date :		Date :	
	Signatures		Signatures		Signatures		Signatures	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Nom et prénom du (des) formateur(s)	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi

Fait à Charleville-Mézières, le

Signature et cachet

Comptabilité - Analyse financière - Tableaux de bord

Module 1 : Les fondamentaux de la comptabilité et de l'analyse financière

Formation suivie les : _____ 2018

Nom prénom du stagiaire : _____

Entreprise : _____

Auto-évaluation :

POINTS CLES	😊	😐	😞
Comprendre la logique comptable			
Notion d'exploitation : charges, produits			
La chaîne comptable : les journaux, les comptes, la balance, le grand livre			
Les états comptables : le compte de résultat, le bilan, l'annexe			
Enregistrer la TVA			
Contrôler et justifier ses comptes			
Lire et interpréter le bilan <ul style="list-style-type: none"> • La fonction patrimoniale • Les annexes • La fonction trésorerie 			
Lire et interpréter le compte de résultat <ul style="list-style-type: none"> • La formation du résultat comptable 			
Analyser et comprendre ses résultats <ul style="list-style-type: none"> • Les soldes intermédiaires de gestion 			
Le seuil de rentabilité <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des résultats • Le seuil de rentabilité 			
D'où provient la trésorerie			
Prévoir les besoins en trésorerie			

Élaborer son plan de trésorerie			
Gérer son plan de trésorerie			
Les possibilités de négociation avec son banquier			
Utiliser l'assistant « somme automatique »			
Comprendre la logique financière de son entreprise			
Apprendre à calculer son prix de revient			
Savoir établir des prévisions			
Suivre les réalisations et analyser les écarts			
Maitriser les bases d'Excel			
Mise en forme rapide d'un tableau			
La mise en page			
L'impression des tableaux (personnalisation de l'impression)			
Le rôle du classeur (nommer, organiser les feuilles, ...)			
Savoir utiliser les fonctions indispensables pour la mise en place de tableaux de bord			
Techniques et astuces diverses			
Suivre ses recettes et l'évolution de son CA			
Conception de tableaux de bord			

Commentaires du formateur :

(Évaluation des acquis effectuée avec le formateur et commentée avec le stagiaire)

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Intitulé de la formation réalisée :

Date(s) de la formation : du / / au / /

Vous avez participé récemment à une formation. Afin d'améliorer la qualité des formations qui vous sont proposées, nous vous demandons de bien vouloir évaluer cette dernière de manière objective.

Appréciation globale		1	2	3	4
Qualité du contenu	Articulation du contenu				
	Intérêt du contenu				
	Conformité du contenu au programme				
Qualité des moyens mis à disposition	Adaptation de la salle				
	Adaptation du matériel pédagogique (supports)				
Prestation du formateur	Qualité des exemples				
	Prise en compte de l'intervention des participants				
	Durée de la formation				
	Qualité de la prestation du formateur				
Cadre de la formation	Lieu				
	Accueil				
Utilité professionnelle	Actuellement				
	Prochainement				
Motivation à la formation	Avant				
	Pendant				
Organisation de la formation	Planification de la formation				
	Gestion du temps (durée des pauses, équilibre entre les séquences)				
	Respect des engagements				
Répond aux attentes					

1 Très satisfait

2 Satisfait

3 Peu satisfait

4 Insatisfait

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

Je soussignée Sandrine DELAN agissant en qualité de Responsable Formation Continue de la CCI DES ARDENNES – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 2108P001308 auprès de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Champagne-Ardenne - atteste que :

Madame / Monsieur [nom et prénom du stagiaire]
de [raison sociale de l'entreprise]
a bien suivi l'action de formation : [intitulé de l'action de formation]

qui s'est déroulée du [date de début de l'action de formation] au [date de fin de l'action de formation]

pour une durée en présentiel réalisée de [durée en heures de l'action de formation réalisée] sur une durée prévue de [durée en heures de l'action de formation prévue]

Résultats de l'évaluation des acquis jalonnant ou terminant la formation (examen, test, contrôle continu, etc.) :

.....

Fait à : Charleville-Mézières

Le : [Date de délivrance de l'attestation]

Sandrine DELAN,

Responsable Formation Continue

Signature et cachet

CCI DES ARDENNES

Pôle FORMATION

18 A Avenue Georges Corneau - BP 389 - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES - 03-24-56-62-66

poleformation-cci08@ardennes.cci.fr / www.ardennes.cci.fr

Siret 180 809 022 0014

Déclaration d'activité : 2 108P 001 308

ATTESTATION DE FORMATION

Entreprise : **nom + adresse**

Nom – prénom du stagiaire :

Organisme : Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes

Adresse : 18A AV GEORGES CORNEAU – BP 389 - 08106 CHARLEVILLE-MEZIERES

Intitulé du stage : **Mallette du Dirigeant –**

Dates : **du au 2018 inclus**

Lieu du stage : 28 AV GEORGES CORNEAU – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Durée du stage : **heures**

Présence effective : **heures**

Fait à le

Le Pôle Formation

Cachet de l'Organisme

Le stagiaire

Sandrine DELAN

CCI DES ARDENNES

Pôle FORMATION

18 A Avenue Georges Corneau - BP 389 - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES - 03-24-56-62-66

poleformation-cci08@ardennes.cci.fr / www.ardennes.cci.fr

Siret 180 809 022 0014

Déclaration d'activité : 2 108P 001 308

Charleville-Mézières, le

2018

ENTREPRISE

ADRESSE

CP COMMUNE

FACTURE n° 50-3...-C

Référence à rappeler lors du règlement

TVA intra-communautaire : FR 71 180 809 022

Prestations exonérées de TVA : CGI art.261-4.4°a

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	MONTANT H.T.	CODE TVA
Accord de prise en charge AGEFICE Formation : La mallette du dirigeant - intitulé module Dossier n° Bénéficiaire(s) : Entreprise Stagiaire Durée de la formation : 28 heures Heures effectivement réalisées : heures Période de formation : le 2018 Lieu : CCI des Ardennes - 18A av G Corneau - 08000 Charleville-Mézières <i>Valeur en votre aimable règlement</i>	1		montant	
BASE TAXABLE	TAUX TVA	MONTANT TVA	EXONERE DE TVA	TOTAL T.T.C.
		- €	0,00	0,00
				NET A PAYER
				ACOMPTE
				0,00
				montant

TVA acquittée sur débits

Etiquette à joindre au règlement

n° 50-3...-C